

Course de tacots et pique-nique champêtre: 24 juin 2013 (début-11h00)

Date limite d'inscription pour la
course de tacots: 3 juin 2013

Pour informations, communiquer
avec Anaïs Jardon au:
418 286-3844 #28 ou au
loisirs@villedeportneuf.com

La programmation complète et les
documents d'inscription pour la course
de tacots sont disponibles au
www.villedeportneuf.com.
*La course de tacots peut être annulée
pour manque d'inscription.*

**23 juin 2013 à
compter de 20h15**

**Parc des Berges
(secteur sud)**

Les élèves et les
enseignants de
l'École de Musique
Denys Arcand
Feux d'artifice
Feu de joie

**Pique-nique champêtre
Spectacle de musique
Vente de hot-dogs au profit de la
Saint-Vincent-de-Paul
Structures gonflables**

Fête Nationale 2013



Hôtel de ville : 297, 1re Avenue , Portneuf, Québec G0A 2Y0 (www.villedeportneuf.com)

Téléphone: 418 286-3844 Télécopieur: 418 286-4304 Courriel: info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS (urgence): 418 808-8084 LOISIRS: 418 286-3844 poste 28
Courriel: loisirs@villedeportneuf.com

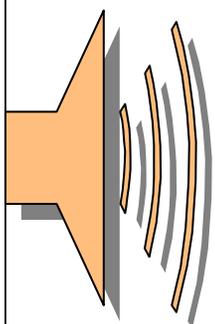
SÉCURITÉ PUBLIQUE: 418 520-7471 CENTRE DES LOISIRS: 418 286-6966

EN CAS D'URGENCE: 911

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB

AU:

WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM



Note:

dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 6 à 12h00 pour l'édition de juin.

[Le format Word est requis.](#)

Réalisation et mise en page :

Nancy Provencher

**Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au:
418 286-3844 poste 21**

dépositaire du greff de
Maurice Grenier A.G.



**Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre**

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977

courriel: elortieag@videotron.ca

Nelson Bédard Maire
418 286-3844
Poste 23
maire@villedeportneuf.com



Philippe Gignac Conseiller, district #1
418 283-3987 Membre du comité culture et embellissement
Représentant achat local
philippe.gignac@villedeportneuf.com

Diane Godin Conseillère, district #2
418 286-6543 Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf
Représentante de la ville à l'O.M.H.
dyaneg@globetrotter.net

Chantale Hamelin Conseillère, district #3
418 286-6910 Maire suppléante
Membre du comité consultatif d'urbanisme
Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Jacquelin Martel Conseiller, district #4
418 286-3775 Représentant aux Haltes du Saint-Laurent
Représentant au comité de pilotage - plan de développement durable
jacquelin.martel@villedeportneuf.com

Esther Savard Conseillère, district #5
418 286-3434 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches
Représentante achat local
Représentante pour le DekHockey
esther.savard@villedeportneuf.com

Annick Leclerc Conseillère, district #6
418 913-0513 Responsable des questions familiales et du volet aînés
anick.leclerc@villedeportneuf.com

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE	Danielle M. Bédard
GREFFE	France Marcotte
SERVICE des TRAVAUX PUBLICS	Denis Dion
INSPECTION MUNICIPALE	Jean-François Jourdain
SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE	Éric Savard Tél.: 418 520-7471
SERVICE des LOISIRS	Anais Jardon
INSPECTION de la RACE CANINE	Denise Charest
BIBLIOTHÈQUES (Le Signet) Denise Vermette	(La Découverte) Johanne Savard

Compte rendu de la séance du 13 mai 2013

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption des procès-verbaux du 8 avril et du 6 mai 2013
- Adoption des comptes à payer : 366 105.23\$
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Dépôt du rapport financier de l'OMH
- Adoption du règlement RC-07-04, plantes envahissantes
- Adoption du projet règlement 141, modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
- Demande de dérogation mineure, 218, rue Hélène
- Demande de dérogation mineure, 48, rue Richard
- Acceptation soumissionnaire pour du refinancement
- Tableau combiné pour du refinancement
- Achat d'abat poussières
- Affectation du surplus, centre de formation
- Réfection terrains de tennis (secteur Nord)
- Grand défi Pierre Lavoie, autorisation de passage
- Tour Capitales2, autorisation de passage
- Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation
- Demande CAPSA pour nettoyage des berges de la rivière Portneuf
- Acceptation soumission, arpentage 1^{re} Avenue
- Correction de la politique du terrain de jeu
- Engagement d'un préposé temporaire aux loisirs
- Engagement d'un employé temporaire sur appel, service administratif
- Signature du contrat pour bibliothèques affiliées
- Mandat BPR, stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- Mandat firme, étude géotechnique



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:**

**Lundi,
le 10 juin 2013
à
19h30**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU 13 mai 2013**

AVIS PUBLICS

VILLE DE PORTNEUF Avis de promulgation

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 13 mai 2013 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement RC-07-04 : « Concernant les nuisances, paix et bon ordre».

QU'un avis de motion fut donné le 14 novembre 2012.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au Bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 24 mai 2013.



France Marcotte
Greffière

Aux contribuables de la susdite Ville

DEMANDE DE DÉROGATION

QUE lors de la séance ordinaire du 10 juin 2013, à 19h30, sis au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le conseil de la Ville de Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble matricule 9872 48 6412 dans la zone Rm-1 sur le lot 2 980 466 du cadastre du Québec, sis au 221, rue Hélène.

QUE suite à l'étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation de la maison mobile à 3.83 mètres au lieu de 4 mètres en marge avant, le tout en vertu du règlement de zonage #116, article 6.2.2.1.

QUE toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et ainsi faire part de leurs observations.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 24 mai 2013.



France Marcotte
Greffière

VILLE DE PORTNEUF
Aux contribuables de la susdite Ville

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION

QUE lors de la séance ordinaire du 10 juin 2013, à 19h30, sis au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le conseil de la Ville de Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble matricule 9776 80 4712 dans la zone Ra-103 sur le lot 2 981 298 du cadastre du Québec, sis au 1140, avenue Saint-Louis.

QUE suite à l'étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation de la résidence avec une marge avant de 3.83 mètres au lieu de 7 mètres, une marge latérale de 0.08 mètre au lieu de 1.5 mètre, le tout en vertu du règlement de zonage #116, article 7.2.2.

QUE toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et ainsi faire part de leurs observations.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 24 mai 2013.

France Marcotte

France Marcotte
Greffière

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION

QUE lors de la séance ordinaire du 10 juin 2013, à 19h30, sis au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le conseil de la Ville de Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE la demande de dérogation mineure concerne l'immeuble matricule 9875 35 3060 dans la zone Ra-106 sur le lot 2 981 461 du cadastre du Québec, sis au 211, rue Notre-Dame.

QUE suite à l'étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation du garage du voisin existant et la superficie minimum non respectée du lot, le tout en vertu du règlement de lotissement #114 article 4.2.

QUE toutes personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande et ainsi faire part de leurs observations.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 24 mai 2013.

France Marcotte

France Marcotte
Greffière

VILLE DE PORTNEUF

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 138 « Décrétant une dépense de 360 000\$ et un emprunt de 360 000\$ pour des travaux de pavage sur différentes rues de la municipalité » a été adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2013.

QU'un avis de motion fut donné le 11 février 2013.

QUE le Ministre des affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, a émis l'approbation du règlement 138 en date du 8 mai 2013.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 24^{ième} jour de mai 2013.



France Marcotte,
Greffière

Ville de Portneuf
MRC de Portneuf

Avis public

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 112. Le projet de règlement a pour but de ne plus exiger de certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour un agrandissement de bâtiment ou de garage attenant si le citoyen possède un certificat de localisation à jour avec les mesures nécessaires permettant de mesurer l'agrandissement à partir de la fondation du bâtiment.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 juin 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 24 mai 2013.



France Marcotte,
Greffière

POUR VOTRE INFORMATION

HORAIRE 2013 CROISIÈRE OCÉANIQUE



NAVIRES	PAV.	DATE	HEURES	PAS.
MAASDAM	NLD	Ven. 17 mai	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 31 mai	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 14 juin	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 28 juin	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 12 juil.	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 26 juil.	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 9 août	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven.23 août	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 6 sept.	19 H 00 et 20 H 00	1627
MAASDAM	NLD	Ven. 20 sept.	19 H 00 et 20 H 00	1627
REGATTA	IDM	Dim. 22 sept.	23 H 00 et 0 H 00	824
SILVER WHISPER	BHS	Sam. 28 sept.	1 H 00 et 2 H 00 a.m.	396
AIDABELLA	ITA	Mar. 1 oct.	20 H 00 et 22 H 00	N/D
CHRISTAL SYMPHONY	BHS	Mer. 2 oct.	20 H 00 et 21 H 00	1010
SEVEN SEAS NAVIGATOR	BHS	Mer. 2 oct.	23 H 00 et 0 H 00	530
MAASDAM	BHS	Ven. 4 oct.	19 H 00 et 20 h 00	1627
REGATTA	IDM	Jeu. 17 oct.	23 H 00 et 0 H 00	824
SILVER WHISPER	BHS	Sam.19 oct.	1 H 00 et 2 H 00 a.m.	396
CRISTAL SYMPHONY	BHS	Lun. 21 oct.	20 H 00 et 21 H 00	1010
AIDABELLA	ITA	Lun. 21 oct.	20 H 00 et 21 H 00	N/D
SEVEN SEAS NAVIGATOR	BHS	Mar. 22 oct.	23 H 00 et 0 H 00	530

Tous les jeudis à partir du 20 juin le C.T.M.A des Iles de la Madeleine passe entre 21h00 et 22h00 puis revient les vendredis entre 20h00 et 21h00.

Note: Cet horaire peut varier-ROBERTJULIEN, PORTNEUF



Programmes et services pour les aînés, Québec (édition 2012-2013)

-brochure disponible à l'hôtel de ville, 297, 1re avenue, Portneuf

Voir : www.servicesquebec.gouv.qc.ca



DEMANDE DE PERMIS

Il est à noter que lors d'une demande de permis, vous devez compléter le document « demande de permis » que vous trouverez sur le site de la ville de Portneuf au: www.villedeportneuf.com ou à l'hôtel de ville.

Suite à cette démarche, l'inspecteur municipal vous contactera afin de compléter la procédure et voir à l'obtention de votre permis.

Merci de votre compréhension.



Obligations du gardien d'un chien :

Maximum de 2 chiens

Garde : un chien doit être tenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain où il est gardé si ce terrain n'est pas clôturé.

Laisse : le chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'au plus deux mètres lorsqu'il se trouve à l'extérieur des lieux occupés par son gardien.

Zone agricole : les deux dispositions précédentes ne s'appliquent pas en zone agricole.

IMPORTANT SOUS PEINE D'AMENDE :

Matières fécales : Le propriétaire ou le gardien d'un chien est tenu de ramasser immédiatement, et en tout temps, les matières fécales produites par l'animal.

Il est important de rappeler que le fait de laisser un animal domestique sans surveillance dans un parc, un terrain de jeu ou une place publique de la municipalité est prohibé (constats d'infraction – les amendes peuvent être de 200.00\$ à 500.00\$ pour chaque récidive).

*Voir la réglementation municipale RMU-02 sur les animaux sur le site internet de la ville pour plus d'informations.

<http://www.villedeportneuf.com/>

Sensibilisation... chat errants!

Beaucoup de propriétaires de chat croient que leur chat bénéficie d'un statut spécial par rapport au chien, lui permettant d'aller où bon lui semble! En réalité, il n'en est rien en vertu de l'article 11 du règlement RMU-02 concernant les animaux, car votre chat NE DOIT PAS se trouver sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou l'occupant de ce terrain et pour cause:

- Votre voisin n'apprécie pas forcément de trouver les excréments de votre chat sur son terrain;
- De plus, votre chat pourrait se battre avec le chat ou le chien du voisin.

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE CHAT.

La Ville vous demande de prendre conscience de ce phénomène de nuisance répandu à travers la MRC de Portneuf et d'être vigilant et responsable afin de respecter le voisinage en vous assurant de garder votre chat sur votre terrain.

Jean-François Jourdain, Urbaniste

La Résidence Portneuvienne

Le mercredi 10 avril dernier, un copieux repas digne des bonnes cabanes à sucre a été préparé et servi par le personnel de la cuisine et de la salle à dîner. L'après-midi a été animé en musique et chants par madame Murielle Gariépy (résidente) à l'accordéon, accompagnée de monsieur Jean-Paul Beaudoin (ami de la résidence) chants et guitare. Des résidents nous ont aussi fait connaître leurs talents (chansons et conteurs).

Lors de la réunion du conseil d'administration du mois d'avril, les membres ont discuté des critères d'admission des résidents. Voici ce qui a été résolu : « Toutes les personnes autonomes âgées de 70 ans et plus, de même que les personnes en légère perte d'autonomie âgées de 65 ans et plus, pourront devenir locataires à la résidence. » Pour toute information ou pour réserver votre appartement, veuillez communiquer avec monsieur Pierre Morissette au 418 286-4000.

Monsieur Gilles Émond, Président
Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne



Notre emblème floral
Echinacea purpurea




 Votre comité
Culture et embellissement

Info: philippe.gignac@villedeportneuf.com
www.villedeportneuf.com



Notre emblème aviaire
Le Grand Héron

Journée d'embellissement 2^e édition

Rappel : Notre journée d'embellissement aura lieu le samedi 1^{er} juin à l'hôtel de ville, au 297, 1^{re} Avenue, de 9h00 à midi. Chaque visiteur aura droit à un plant de fleurs gratuit. Des artisans seront sur place pour exposer et/ou offrir des articles qu'ils ont fabriqués. Une collation et du café seront disponibles. Un tirage aura lieu vers midi. Comme par les années passées, le service des travaux publics offrira gratuitement des arbres à la population. Nous vous attendons en grand nombre.

Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf

La Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP) organise des activités pour les gens qui s'intéressent au jardinage sous toutes ses formes. Adresse du site de la SHEP :

www.sheportneuf.fsheq.org. Voici la prochaine activité :

Atelier 20^e Anniversaire

Date et heure : Dimanche, 2 juin 2013, 9h00
Endroit : Floressens, 1031, Chemin de la Traverse, St-Raymond
Sujets : Attirer les oiseaux, hybridation des hémérocailles, composition et fabrication de potées fleuries (frais additionnels), terreau compost et fertilisants, pelouse en santé
Conférenciers : Rolland Hamel, Judith Mercier, Lorraine Cloutier, Michel Champagne/Johanne Boucher

Philippe Gignac, président par intérim

***EN CAS DE PLUIE, AU GARAGE MUNICIPAL AU: 1000, AVENUE SAINT-GERMAIN**

ATTENTION!

Nous vous rappelons que toute sollicitation téléphonique ou autre communication afin de prendre rendez-vous avec un citoyen, qui accepte, relève de la responsabilité du citoyen. Nous vous recommandons donc d'être vigilant avant d'accepter un rendez-vous avec des gens qui souhaitent vous vendre un produit ou un service. -La direction



Eau'pération nettoyage –communiqué



Saint-Raymond, le 25 avril 2013 – Le printemps est arrivé! C'est l'occasion de faire le grand ménage, remettre les articles d'hiver et se débarrasser des objets qui ne servent plus. Il est tout de même primordial d'adopter des comportements préconisant une saine gestion des matières résiduelles afin d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement. Le projet « *Eau'pération nettoyage* », réalisé par la CAPSA en collaboration avec diverses municipalités de son territoire, se poursuit en 2013 afin d'atteindre l'objectif qui est d'enlever les déchets en bordure des cours d'eau d'une douzaine de sites situés sur sa zone d'intervention. Cette année, les travaux se dérouleront à Saint-Léonard, Portneuf, Rivière-à-Pierre et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Ces sites, jugés prioritaires par les représentants municipaux, serviront de levier pour sensibiliser la population aux impacts engendrés par la présence de

déchets le long des cours d'eau et pour mettre en valeur les gestes à privilégier pour une gestion durable des matières résiduelles. Ce projet vise également à informer les intervenants municipaux des procédures à suivre pour traiter ce genre de problématique en respectant et en favorisant l'intégrité des milieux hydriques.

Au cours de l'année 2012, grâce au projet « *Eau'pération nettoyage* », plusieurs sections de cours d'eau des municipalités de Saint-Basile, Rivière-à-Pierre, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Raymond, Saint-Alban, Saint-Casimir et Saint-Léonard ont été nettoyées de leurs rebuts. Les bandes riveraines, les berges, les milieux humides et les zones inondables sont des écosystèmes naturels fragiles qui remplissent de nombreux rôles écologiques. Pour assurer ces rôles efficacement, l'intégrité de ces écosystèmes doit être respectée. Malheureusement, des comportements inadéquats en lien avec la gestion de certains déchets subsistent encore de nos jours, alors que certaines portions de cours d'eau sont utilisées comme poubelles pour de nombreuses ordures nuisibles à l'environnement. Les impacts de ces débris non-désirés sont nombreux et une contamination de la qualité de l'eau est à prévoir, selon la nature des résidus en cause (produit pétrolier, peinture, pneu, carcasse de voiture, réfrigérateur, matière organique, etc.). La présence de ces déchets peut aussi influencer l'écoulement de l'eau, favoriser l'érosion des rives et même créer des obstructions sur certains cours d'eau. Ils peuvent également nuire à la sécurité de la population lors de la pratique d'activités aquatiques. Pour savoir comment vous départir de vos déchets encombrants, consultez le site Internet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) à l'adresse suivante : www.laregieverte.ca

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement et grâce à la participation de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Ciment Québec et Alcoa-Deschambault.

Pour toutes informations supplémentaires, communiquez avec Héloïse Drouin, chargée de projets à la CAPSA au: 418 337-1398 poste 227.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de:
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement
Canada

Environment
Canada

FONDS ALUMINERIE DE DESCHAMBAULT POUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES

En 2011, Alcoa Canada Groupe Produits primaires a créé le Fonds Aluminerie de Deschambault pour les collectivités durables, par lequel elle investira un total de 7,5 millions de dollars au cours des 25 prochaines années. Par ce Fonds, Alcoa veut miser sur la qualité de vie, dans un souci particulier pour la rétention et l'attraction des jeunes, en privilégiant le développement durable et l'éducation comme principaux éléments pour y parvenir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Sylvain Poissant
Directeur général
Aluminerie de Deschambault
Président



Nancy Groleau
Directrice, RH, communication
et qualité
Aluminerie de Deschambault
Remplacante du président



Nelson Bédard
Maire de Portneuf
Deuxième vice-président



Patricia Lamy
Agronome, Coordonnatrice du plan de
développement de l'agriculture et de
l'agroalimentaire de la Mauricie
Administratrice (citoyenne)



Éliane Trottier
Agente de recherche
Administratrice
(citoyenne 35 ans et moins)



Gaston Arcand
Maire Deschambault-Grondines
Premier vice-président

Photo : Louise Leblanc



**FONDS ALUMINERIE
DE DESCHAMBAULT
POUR LES COLLECTIVITÉS
DURABLES**

Livre "Au dit-lieu de Portneuf"

Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).



L'équipe de Portneuf 1861

Bibliothèque le Signet, secteur sud - École la Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque le Signet sera ouverte jusqu'au 26 juin inclusivement. Par la suite, elle sera fermée pour l'été mais sera ouverte le 31 juillet et réouvrira pour revenir à l'horaire normal le 28 août 2013.

N'oubliez pas d'apporter un bon livre avec vous lors de vos déplacements. Bon été et bonnes vacances à tous!

***vente de livres usagés à 1.00\$ à compter de mai!**



Bibliothèque la Découverte, secteur nord Carrefour municipal, 500A, rue Notre-Dame, Portneuf

Horaire : La bibliothèque est ouverte les mardis de 18h30 à 20h00, les mercredis de 13h30 à 15h00 et les jeudis de 18h30 à 20h00.

NOUVEAUTÉS LIVRES	
L'espion	Clive Cussler
Félicité tome 4	Jean-Pierre Charland
L'étoile enfant	Nicola Ciccone
J'ai été une esclave sexuelle	Mélanie Carpentier
Angéline tome 2	Marie-Bernadette Dupuy
Anita une fille numérotée	Claude Jasmin
Vert de gris	Philip Kerr
Souvenirs de banlieue tome-4 Junior	Rosette Laberge
Un sentiment plus fort que la peur	Marc Lévy
Les griffes du mensonge	James Patterson
Vent de glace	Patricia Cornwell
La vérité sur l'affaire Harry Québert	Joel Dickers
Saratoga Woods	Elizabeth George
Jadis, si je me souviens bien	Georges Hébert Germain
Ce pays de rêve vol. 4 *le mouton noir*	Michel Langlois
Cinquante nuances plus claire vol. 3	El James
Cinquante nuances plus sombres vol.2	El James
Cinquante nuances de grey vol. 1	El James
22/11/63	Stephen King





Votre Coopérative de Santé Portneuf/Saint-Basile
vous présente

Chronique Santé : Psychologie

Déprime passagère ou dépression? Encore tabou, le terme « dépression » est souvent utilisé à tort pour caractériser une période difficile de tristesse, de mélancolie, d'ennui que nous sommes tous appelés à vivre à un moment donné dans notre vie. Il y a de ces situations où il est normal de se sentir triste ou de ne pas avoir envie de rien, comme à la suite du décès d'un être cher ou après avoir perdu un emploi. Mais lorsque ces états d'âmes persistent dans le temps, nous empêchent de fonctionner ou de meurent sans raison apparente, il peut s'agir de dépression.

La dépression est en fait une véritable maladie, qui répond à des critères diagnostiques bien précis, et qui peut toucher tout le monde, peu importe le niveau social, le degré de scolarité ou l'occupation. Outre la tristesse, la personne dépressive entretient des pensées négatives et dévalorisantes : « je suis vraiment nul », « je n'y arriverai jamais », « je déteste ce que je suis ». De plus, un sentiment de désespoir, une perte de motivation et l'impression de ne pas avoir de valeur en tant qu'individu sont habituellement présents. La dépression affecte donc l'humeur, les pensées et le comportement.

La psychologie, science du comportement humain et des émotions, peut vous aider à comprendre ce qu'est la dépression, comment elle se manifeste et surtout comment on peut s'aider afin de retrouver la joie de vivre. C'est ce que nous vous proposons lors de la classe-santé du mois de juin à la Coopérative-Santé de Portneuf.

Isabelle Pelletier, Psychologue

Calendrier des classes santé

3 juin à 19h00 : La dépression (Isabelle Pelletier, Psychologue)

Les classes santé ont lieu à la clinique de Portneuf, au : 655, de l'Église à Portneuf

Gratuites et ouvertes à tous! Veuillez réserver votre place : 418 913-0524

Nous vous attendons en grand nombre.

La Coopérative de Santé Portneuf/Saint-Basile regroupe les services suivants :

Chiropratique, Diététique-Nutrition, Massothérapie, Podiatrie et Psychologie

655, Avenue de l'Église à Portneuf

Pour un rendez-vous : 418 913-0524

Pour information : www.coopsantepsb.com ou info@coopsantepsb.com

CARREFOUR F.M. PORTNEUF

Organisme communautaire offrant différents services pour les familles monoparentales, les familles recomposées et les personnes seules de la région de Portneuf.



- **Accueil, écoute et références ;**
- **Cuisines collectives ;**
- **Cafés-causeries ;**
- **Service d'accompagnement individuel en situation de rupture ;**
- **Cuisines créatives ;**
- **Conférences ;**
- **Activités spéciales.**

165, rue St-Ignace, St-Raymond (Québec) G3L 1E7
Tél : 418 337-3704 ou 1 888 337-3704 (sans frais)

carrefourfportneuf@globetrotter.net

RÈGLEMENT NO 18 - Règlement relatif à l'utilisation de l'eau**ANNEXE A**

Article 1 : L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 6h00 et 8h00 et entre 20h00 et 22h00 les jours suivants :

- A)** pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre **PAIR** : les mardis, jeudis et samedis;
- B)** pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre **IMPAIR** : les mercredis, vendredis et dimanches.

En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Article 2 : Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut, sur l'obtention d'un permis de la municipalité, procéder à l'arrosage aux heures précitées pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs, après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe;*

Article 3 : Il est interdit d'utiliser un boyau d'arrosage pour faire fondre la neige;

Article 4 : Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle piscine peut, sur l'obtention d'un permis de la municipalité, procéder à son remplissage. Un tel permis

***Permis d'arrosage de pelouse**

N'oubliez pas de demander votre permis, si :

Vous êtes un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse afin de pouvoir procéder à l'arrosage de celle-ci aux heures permises pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs, après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe. Des frais de \$10.00 vous seront facturés pour ce permis.

Faites votre requête à la réception du bureau municipal.

GESTION DES EAUX DE DRAINAGE ET DES EAUX DE PLUIE :**Gouttières et drain de fondation reliés au réseau.**

Bien que la réglementation interdise le branchement du drain de fondation et des gouttières de toit au réseau d'égout sanitaire, de nombreuses résidences rejettent toujours leur eau de drainage et de pluie dans le mauvais réseau.

En période de fonte de neige et/ou de pluie abondante, comme nous le vivons régulièrement, cette situation fait qu'une grande quantité d'eau, qui devrait normalement se retrouver dans le réseau d'égout pluvial, ou s'écouler vers les grilles de rue ou vers des coulées naturelles ou dans un fossé, prend la direction des stations de pompage et du système de traitement des eaux usées de la Ville. Il en résulte un engorgement important du réseau sanitaire, une augmentation des débits pompés, une diminution du rendement de notre station de traitement et, surtout, une augmentation substantielle des coûts (\$) reliés au pompage et au traitement de nos eaux usées.

Nous vous incitons à vérifier où se dirige l'eau de votre drain de fondation et l'eau en provenance des gouttières de votre maison. S'ils sont branchés au réseau sanitaire, nous vous saurions gré de corriger cette situation pour que l'eau propre ne se retrouve pas dans le réseau d'égout sanitaire.

Ce sont généralement de petites actions individuelles comme celle-ci qui permettent à votre Ville de faire des économies substantielles. -Les Travaux publics



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES 2013

LE 1^{er} JUIN DE 10H00 À MIDI

OU

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES DIFFÉRENTES VARIÉTÉS D'ARBRES

ENDROIT : SUR LE STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU : 297, 1^{RE} AVENUE

OU

EN CAS DE PLUIE, AU GARAGE MUNICIPAL AU: 1000, AVENUE SAINT-GERMAIN

Pour une cinquième année et grâce à la générosité du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune par l'entremise de l'Association forestière des Deux-Rives, la Ville de Portneuf organise une journée de distribution de jeunes plants d'arbres feuillus et résineux.

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts (Mai 2013), la ville met à la disposition de sa population de petits arbres afin d'inciter celle-ci à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de son environnement. À titre indicatif, la ville disposera d'environ 800 plants de feuillus et résineux accompagnés d'un petit guide intitulé « **Comment planter un arbre?** ». Chaque participant pourra obtenir un maximum de deux (2) plants. Une invitation spéciale est lancée aux élèves de notre ville, à leurs parents et aux nouveaux résidents de Portneuf.

Les objectifs généraux de cette activité sont de sensibiliser la population à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts ainsi que de promouvoir chez les enfants la conservation et la mise en valeur de l'arbre.

Les essences disponibles seront :

Pin rouge

Chêne rouge

Épinette blanche

Frêne d'Amérique

Bouleau jaune

Érable à sucre

Mélèze laricin

Orme d'Amérique

Pin blanc

Sapin baumier

Argousiers;

Frêne de Pennsylvanie.

Cerisiers tardifs;

Érables rouges;

Caryer condiforme;

Veillez apporter vos sacs ou du papier journal pour protéger les racines afin d'éviter qu'elles ne sèchent au contact de l'air.

Cette activité se déroulera devant les bureaux de l'Hôtel de ville, sise au 297, 1^{re} Avenue ou en cas de pluie au garage municipal situé au 1000, avenue Saint-Germain. Vous y serez accueillis par une équipe de bénévoles. Alors, on vous attend en grand nombre et au plaisir de vous rencontrer.

N.B. : Au sujet de la disponibilité des plants (quantité et choix final des essences), notre fournisseur confirmera son engagement final quelques jours avant notre journée de l'arbre. Donc, veuillez prendre note que les essences disponibles pourraient changer d'ici la présentation de notre activité.

Travaux publics, Ville de Portneuf



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf Service obligatoire de vidange des boues de fosses septiques



**Vous avez des questions?
Nous avons les réponses!**

Pourquoi établir la fréquence de vidange aux deux ans et non pas aux trois ou quatre ans?

Le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées impose une fréquence de collecte aux deux ans pour les résidences principales et aux quatre ans pour les résidences secondaires. La mise en application et le respect de ce règlement sont la responsabilité des municipalités et nous devons respecter cette fréquence.

Mon installation doit être vidangée cette année mais elle n'est pas prévue dans l'horaire de vidange de 2013. Dois-je la faire vidanger quand même?

Selon le règlement ci-haut mentionné, vous devez la faire vidanger. Cependant, cette vidange sera à vos frais car le contrat de vidange octroyé par la Régie prévoit une vidange à tous les 2 ans pour les résidences principales et une vidange à tous les 4 ans pour les résidences secondaires.

Puis-je choisir le moment de la vidange de mon installation septique?

Non. C'est impossible puisque dans l'établissement des circuits par l'entrepreneur, le territoire a été divisé en deux et se fera par rues. C'est pourquoi on ne peut tenir compte des demandes individuelles dans l'horaire préétabli. Cette méthode de travail a permis à la Régie de bénéficier de tarifs avantageux et ainsi en faire profiter les contribuables.

Est-ce que je serai avisé à l'avance du moment prévu pour la vidange?

Un avis préalable sera transmis par la municipalité au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les consignes indiquées dans l'avis de vidange.

Combien cela va-t-il me coûter?

C'est votre municipalité qui facturera les coûts du service. Pour toute question relative aux coûts, veuillez vous adresser à votre municipalité. Grâce à un appel d'offres global pour 21 municipalités, incluant environ 12 000 installations septiques, la Régie a obtenu des prix avantageux. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange additionnelle, en urgence ou en dehors de la saison normale de vidange (mai à novembre).

Que faire si mon installation septique nécessite plus d'une vidange aux deux ans?

Toute vidange supplémentaire relève de la responsabilité du propriétaire qui peut contacter soit la Régie ou un entrepreneur de son choix, pour faire effectuer la vidange en assumant les coûts requis pour celle-ci.

Pouvez-vous me donner la date précise de la vidange de ma fosse car je veux être sur place?

Nous ne pouvons donner de date précise car celle-ci est approximative et sujette à changement (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.) En temps opportun, la municipalité fera parvenir l'avis de vidange en précisant la semaine où la vidange sera effectuée.

Que faire en cas d'urgence?

Contactez la Régie au 418 876-2714 ou sans frais 1 866 760-2714. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour toute demande de vidange traitée en urgence.

Comment dois-je préparer mon installation septique?

Suivre la procédure indiquée dans l'avis de vidange qui vous sera transmis par votre municipalité en temps opportun.

Je possède un système de traitement de type Bionest. Est-ce que la procédure est différente?

Oui. Il est primordial d'en informer la Régie afin que, dans ce cas, une mention soit inscrite à votre dossier. Vous pourrez communiquer avec la Régie au numéro indiqué sur l'avis de vidange que votre municipalité vous fera parvenir.

Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca

SERVICE DES LOISIRS

Recherche d'UN OU d'UNE bénévole pour soutenir l'animation des activités et accompagner ses membres vivant avec une déficience physique.

- Où? À Portneuf
- Quand? Le vendredi de 9H00 à 15h00



Mission de l'APHP :

L'Association des personnes handicapées de Portneuf a pour mission principale la promotion et la défense des droits des personnes handicapées de la région de Portneuf. L'association développe aussi des activités et des services afin de soutenir et de favoriser le bien-être de ses membres et de leurs familles.

Merci de signifier votre intérêt et présenter votre candidature auprès de Marie Ravelingien, responsable des activités au: 418 340-1257 ou par courriel assphp@gmail.com

APHP : 204, Perrin ~ Saint-Raymond ~ G3L 1C7

Tél.: 418 340-1257 ~ Fax 418 337-7793 ~ Sans frais 1 866 873-6122

assphp@gmail.com ~ www.aphport.org



MOYENS DE FINANCEMENT POUR LES ORGANISMES, LES REGROUPEMENTS ET LES ASSOCIATIONS

Le service des loisirs de la Ville de Portneuf offre aux organismes et regroupement sportifs ou autres de tenir le bar lors d'activités ou événements de la ville dans le but d'amasser des fonds pour les activités de leur organisation. *Les pourboires seulement reviennent à l'organisation.

Le formulaire de demande « activité de financement » incluant les informations relatives au fonctionnement d'une demande, les critères de sélection, etc. ainsi que la demande est disponible au bureau municipal au 297, 1re Avenue, Portneuf, ou sur le site internet de la ville au www.villedoportneuf.com dans la section *loisirs*.

Les activités ou événement potentiels pour lesquels faire une demande en 2013-2014 sont les suivants:

- Fête Nationale: 23 et 24 juin 2013
- Fête Nationale: 23 et 24 juin 2014
- Fête de l'hiver: 8 février 2014

*Une demande est requise par événement.



RAPPEL: OTJ/Centre des loisirs

Horaire du 14 avril au 29 juin 2013

	<u>PM</u>	<u>SOIR</u>
• Dimanche au jeudi	fermé	18h00 à 21h00
• Vendredi et samedi	fermé	18h00 à 22h00

CORRECTION :

Prenez note que l'OTJ sera fermée du 7 juillet au 30 août 2013.

Cours de Tennis à la Ville de Portneuf

en collaboration avec



La Ville de Portneuf et L'École de Tennis Pierre Samson vous invitent à la prochaine session de cours de tennis pour Juniors et Adultes.

- > 1^{ère} session : 14 mai au 18 juin 2013 (Date limite d'inscription le 10 mai)
- > 2^{ème} session : 2 juillet au 13 août 2013 (Date limite d'inscription le 29 juin)

Durée : 6 semaines / session

Horaire des cours et clientèle visée:

16 h 00 à 17 h 00: Groupe des 5, 6, 7 et 8 ans	59\$ + taxes
17 h 00 à 18 h 00: Groupe des 9, 10, 11 et 12 ans	59\$ + taxes
18 h 00 à 19 h 00: Groupe Adulte Débutant	69\$ + taxes
19 h 00 à 20 h 30: Groupe Adulte Initié (90 minutes)	99\$ + taxes
20 h 30 à 22 h 00: Groupe Adulte Cardio-Tennis (90 minutes)	99\$ + taxes

Les raquettes seront fournies au besoin.
Nombre de places limité, réservez tôt !

Pour information et inscription, veuillez contacter:

Pierre Samson Téléphone: 418-929-6061

Courriel: tennisacademie@me.com



***Pour plus d'infos au sujet des cours, consultez le www.tennisacademie.ca**

Tournois de tennis

"Circuit régional de tennis juniors"

Dans un esprit de saine compétition, le regroupement des directeurs des loisirs du comté de Portneuf vous offrent la possibilité de participer à une série de 3 tournois. Nous souhaitons offrir la possibilité de jouer au tennis dans différentes municipalités du comté, mais comme l'été est court nous vous offrons 3 sites par année. Voici la sélection 2013.

L'activité s'adresse au groupe d'âge suivant : Juniors (7 à 17 ans)

Maître de tournois : Laurent Trottier

Heure : À compter à 9h00

Dates :

5 juillet	- Saint-Marc-des-Carières
26 juillet	- Pont-Rouge
16 août	- Portneuf

Modalités d'inscriptions

Date limite d'inscription : De mai au 1^{er} juillet 2013

PAR LA POSTE : 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines G0A 1S0
Chèque à l'ordre :
Comité des loisirs de Deschambault-Grondines

Pour information : Céline Castonguay, directrice du Service des loisirs
418 286-3971

Site Web : loisirdeschambault@globetrotter.net
www.deschambault-grondines.com

Camp Ados et Coopérative Jeunesse de Travail du 25 juin au 9 août:

Vous cherchez quelqu'un pour **tondre votre pelouse** ? Pour **repeindre** une clôture ou pour faire du **ménage**? Le camp d'ados de Portneuf a été créé afin de répondre à **toute demande de service** de ce genre auprès de sa communauté. Inspirée du concept des «CJS» (coopératives jeunesse de services), la «CJT» du camp d'ados amènera les jeunes à s'organiser et à coordonner une coopérative de travail pour offrir leurs services auprès de la population.

Pour plus d'information communiquez avec nous au : 418-286-6273 ou camp.ados.portneuf@hotmail.fr



Calendrier des collectes Portneuf 2013

Janvier							Février							Mars							Avril																																																																																																																			
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S																																																																																																													
		1	2	3	4	5					1	2													6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13																																																																																																													
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20																																																																																																													
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27																																																																																																													
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30																																																																																																																	

Mai							Juin							Juillet							Août																																																																																																																			
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S																																																																																																													
				1	2	3						1													5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10																																																																																																													
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17																																																																																																													
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24																																																																																																													
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31																																																																																																													

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre																																																																																																																																																
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S																																																																																																																																										
																										1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	1	2	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	1	2	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																										
8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																										
15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																										
22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																										
29	30						27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31																																																																																																																																														



Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
 Tél. : 418 876-2714 ou sans frais : 1 866 760-2714
www.laregionverte.ca

		
Sapins de Noël	Déchets	Matières organiques
		
Herbes et feuilles	Matières recyclables	Encombrants (gros rebuts)